

Quoi de Neuf ?

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA VILLE DE GENLIS

n° 11 - OCTOBRE 2021

LES ACTUALITÉS DE LA MAIRIE

page 5

ECLAIRAGE NOCTURNE

page 6

ESPACES VERTS

page 10

PROJETS ÉDUCATIFS

page 12



Le mois en images	Page 4
Actualités	Page 5
Extinction de l'éclairage nocturne	Page 6-7
Pistes cyclables	Page 8-9
Gestion des espaces verts	Page 10-11
Projets éducatifs	Page 12-13
Tribunes	Page 14



Un cadre de vie durable et agréable, à même de dynamiser la commune et d'attirer des habitants, voilà l'objectif phare du mandat.

Certains projets vont sortir de terre avant l'été : les pieds d'immeuble de la Vanoise ou l'aire de glisse en font partie. D'autres sont encore au stade de la réflexion, comme la requalification de l'avenue de Sprendlingen ou le réseau de pistes cyclables.

Nous vous associons aux travaux préparatoires : Vanoise et Sprendlingen ont été au coeur des préoccupations des riverains. Plusieurs dizaines étaient présents aux réunions organisées le 22 et le 29 septembre.

Nous souhaitons autant de succès à la réunion des pistes cyclables le 6 octobre à l'Espace Culturel. Venez nombreux découvrir le réseau et donner vos idées.

Vos idées et vos envies, nous y répondrons également en expérimentant l'extinction de l'éclairage nocturne sur plusieurs secteurs de la commune. Cela avait été un sujet récurrent lors de la première édition du dispositif « Mon projet pour la ville ». Economies, respect de la faune et de la flore, tranquillité publique, beaucoup de nos voisins ont tenté avec succès l'expérience et ne souhaitent pas revenir en arrière.

Ce sont aussi nos écoliers qui vont mettre la main à la pâte : 500 arbres seront plantés à la période de la Sainte Catherine aux alentours de la station d'épuration. Là aussi, c'est un signal fort donné par notre ville.

Une grande surface a quitté le centre, nous planchons depuis quelques temps sur l'avenir à donner au site, et plusieurs pistes émergent - mais cela fera l'objet d'un futur « Quoi de neuf ? ».

Vous le voyez, les projets sont nombreux et structurants, tout cela sans toucher aux taux d'imposition, comme promis.

Et comme promis également, toute notre équipe travaille à dynamiser notre ville, chacun apportant sa pierre à l'édifice.



Martial Mathiron
Maire de Genlis

Mairie de Genlis

18, avenue Général de Gaulle
Tél. : 03 80 47 98 98
Email : info@mairie-genlis.fr
www.genlis.fr
Facebook : @Villedegenlisofficiel

Horaires d'ouverture au public :

Lundi à jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Vendredi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Samedi (permanence d'élus) : 9h00 - 12h00

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
3 personnes maximum dans l'espace accueil.

Directeur de la publication : Martial MATHIRON
Rédaction : Conseil Municipal / Service Communication
Crédits photos : Ville de Genlis
Conception Graphique : Service Communication
Impression : Mairie de Genlis

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Vendredi 10 septembre : commémoration du 77ème anniversaire de la Libération de Genlis



Journée d'hommage aux Harkis et autres membres de formations supplétives, samedi 25 septembre



Live Karaoké, samedi 4 septembre

VACCINATION À GENLIS

> en priorité : 3^e injection de vaccin
(personnes de + de 65 ans ou présentant des comorbidités)
> 1^{ère} et 2^e doses : personnes majeures uniquement

**SAMEDI 9 OCTOBRE
SUR RENDEZ-VOUS
03 80 47 98 98**

Dans le cas d'une troisième injection, il sera nécessaire d'avoir réalisé la deuxième dose avant le 9 avril dernier.



INFO TRAVAUX RD905

Afin de procéder à la remise en état des passages piétons et îlots sur la RD905, des travaux de nuit auront lieu :

**LES 12, 13 ET 14 OCTOBRE
DE 20H À 6H**

Une déviation par la voie romaine sera mise en place sur ces créneaux. Une absence de marquage des passages piétons sur la route départementale est à prévoir pendant 3 semaines.

A noter qu'en fonction des conditions climatiques, des interventions supplémentaires pourront s'avérer nécessaires.



CONCERTATIONS : LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

PRÉSENTATION PROJET PISTES CYCLABLES *(voir p8)*
Réunion publique :
mercredi 6 octobre à 18h30
Espace Culturel Paul Orssaud

RÉHABILITATION AVENUE DE SPRENDLINGEN *(voir au dos)*
2^e atelier participatif :
mercredi 20 octobre à 18h30
Ecole Jules Ferry (hall)

Comme cela avait été abordé en Conseil Municipal en début d'année lors du débat d'orientation budgétaire, la Ville de Genlis a fait le choix d'expérimenter l'extinction partielle de l'éclairage public dans certains quartiers résidentiels (voir plan) entre 23h00 et 5h00 du matin à compter du 8 octobre 2021. Cette expérimentation porte sur 1/3 des points lumineux de la ville.

4 BONNES RAISONS POUR L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC UNE PARTIE DE LA NUIT :

1 UNE MESURE ENVIRONNEMENTALE

Pour limiter la consommation et diminuer la dépendance aux sources d'énergie.

2 RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

25% : c'est la part de l'éclairage public dans la consommation d'électricité de la commune soit 90 000 €/an.

C'est donc un gisement d'économies financières simple à mettre en place.

3 PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Éclairer la nuit a un effet néfaste sur la faune et la flore.

4 PRÉVENIR LES LUMIÈRES INTRUSIVES LA NUIT

Et ainsi lutter contre la pollution lumineuse de l'éclairage artificiel pour préserver le rythme biologique de l'homme.



BON À SAVOIR !

L'éclairage public n'a aucune incidence sur l'insécurité en ville.

En éteignant 6 h par nuit 1/3 des points lumineux de la ville, nous pouvons réaliser 20% d'économie sur la facture d'électricité de l'éclairage public.

Les retours d'expériences similaires menées dans un grand nombre de communes et les sollicitations régulières de Genlissiens en la matière nous encouragent dans cette voie.



Parmi les propositions portées par la municipalité lors de la dernière campagne des élections municipales, figure en tête de liste la réalisation d'un réseau de pistes cyclables devant permettre de relier les différents quartiers de la ville avec les grands équipements fréquentés au quotidien par les Genlissiens, tels que la gare, le collège, les équipements sportifs, culturels et lieux de loisirs (Nicolot, Sabaté, Médiathèque, Lac, etc.).



Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de ville durable portée par la municipalité et de la compétence voirie de la commune.

Par sa taille et sa configuration géographique, Genlis se prête parfaitement au déploiement d'un tel réseau cyclable sécurisé pour ses utilisateurs,

ce qui participe également à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Zones sécurisées et apaisées (zone de rencontre, zone 30...) seront aménagées pour permettre de se déplacer aisément en vélo et inciter aux modes de déplacements alternatifs.

La politique volontariste en faveur du développement des modes de déplacements actifs se caractérise par un objectif ambitieux et un budget dédié et maîtrisé pour l'atteindre.

Ce réseau a également vocation à s'ouvrir vers nos communes voisines portant également ce type de projet, telles que Beire-le-Fort et Labergement par exemple.

Les questions de la pollution et de la mobilité durable sont au cœur des préoccupations des Genlissiens d'après les retours d'un récent sondage mené par des élèves de l'école de commerce de Dijon réalisé sur plus de 600 habitants repartis par tranches d'âge.



Les études pré-opérationnelles ayant été réalisées, le déploiement du réseau va pouvoir démarrer et se fera en plusieurs phases et donc sur plusieurs années afin d'optimiser la recherche de subventionnement et de limiter les gênes qui pourront être occasionnées par les travaux.

La première tranche de travaux sera réalisée en 2022 et permettra de desservir toute la partie sud de la ville jusqu'au collège et de s'interconnecter avec la piste de Beire-le-Fort.



EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations, une réunion publique est organisée sur ce projet.

Les informations sur le projet seront par la suite publiées sur le site internet de la Ville.



Rendez-vous :

**MERCREDI 6 OCTOBRE À 18H30
GALERIE DE L'ESPACE CULTUREL**

Au programme : projection des tracés et plannings prévisionnels

Comme de nombreuses communes, la ville a choisi d'adopter une gestion différenciée de ses espaces verts. Ce choix va dans le sens des démarches de préservation de l'environnement et d'un entretien mesuré, raisonné et en phase avec les utilisations et les besoins.

CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE, UNE « GESTION DIFFÉRENCIÉE » ?

Au coeur de cette démarche, il y a une idée simple : l'entretien des espaces naturels doit se faire au cas par cas. Selon les habitudes et les utilisations, il n'est pas forcément nécessaire d'appliquer les mêmes pratiques. Par exemple, il est entendu que les terrains de sport nécessitent une tonte régulière. En revanche, certains espaces peuvent se contenter d'un chemin dégagé (voir les lieux concernés à Genlis ci-contre).

ICI MA VILLE AGIT POUR LA BIODIVERSITÉ

« Pesticides au placard, la nature repart »



POUR LA SANTÉ DE TOUTES LES ESPÈCES

- > faune et flore respectées
- > eau et sols plus sains

« Plus de végétal = équilibre environnemental »



POUR REDONNER SA PLACE À LA NATURE

- > végétaux locaux
- > vivaces, plantes durables

« Tondre moins souvent, c'est préserver le vivant »



POUR DES HABITATS NATURELS DIVERSIFIÉS

- > adaptation aux utilisations
- > fleurissement naturel



VILLE DE GENLIS

Des panneaux explicatifs seront positionnés à travers la ville afin d'investir les citoyens dans le respect de la biodiversité, en bonne compréhension des méthodes appliquées par les services.

LIEUX CONCERNÉS



- Champ de foire
- Jardins du Chatelet
- Creux Jacques
- Boulodrome
- ZI de la Tille
- Jardins Rue des Roses
- Terrain de rugby
- Gravière/Château d'eau
- Parking de la Gare
- Quartier de la Vaise
- ZI du Layer
- Aire de jeux Huchey

POURQUOI ADOPTER CETTE MÉTHODE ?

La gestion différenciée s'inscrit dans une démarche globale visant à supprimer l'usage de pesticides et à rééquilibrer le paysage urbain en donnant de la place au végétal. En cela, elle permet de limiter les pollutions et de gérer les ressources naturelles, par exemple grâce aux plantes vivaces, qui subsistent pendant l'hiver et peuvent vivre plusieurs années.

Les enjeux sont importants, puisqu'il en va de la préservation de la biodiversité des espaces naturels, avec l'objectif d'un environnement sain pour la cohabitation de toutes les espèces locales.



UNE QUESTION, UNE REMARQUE?

Téléchargez l'application Illiwap pour faire facilement des signalements géolocalisés





Afin de développer la biodiversité et lutter contre l'effet de serre par l'afforestation biodiversée, des élèves des écoles primaires de Genlis vont contribuer à bâtir une forêt à proximité de la station d'épuration.

Ce projet pédagogique en partenariat avec l'association Forestiers du Monde débute cet automne.

Trois rendez-vous importants réuniront les élèves et les forestiers en octobre et novembre, avec au programme :

- une intervention en classe, pour présenter et expliquer le projet,
- le positionnement des jalons sur le terrain,
- la plantation et le paillage des jeunes arbres.

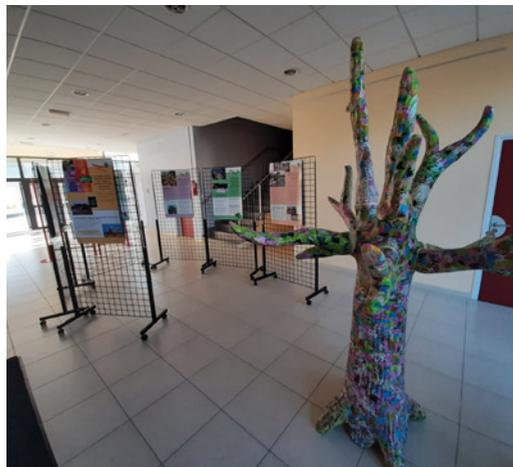
En parallèle, la Médiathèque de Genlis a travaillé avec le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise pour proposer plusieurs animations gratuites à l'Espace Culturel.

Trois expositions sont en cours jusqu'au 8 octobre :

- « Le développement durable » prêtée par l'association « les Amis de la BDP »
- « La deuxième vie des objets », prêtée par le Département de la Côte-d'Or
- « Le gaspillage alimentaire », prêtée par le Département de la Côte-d'Or

Une animation sur le tri des déchets aura également lieu le 6 octobre de 15h à 17h.

Enfin, mardi 5 octobre, les écoles de Genlis et plusieurs volontaires Genlissiens se retrouveront pour une action de nettoyage citoyen, accompagnés par les services municipaux.



DONNEZ VOS APPAREILS USAGÉS !

collecte D3E : équipements électroniques et électriques



ESPACE CULTUREL



La réparation, la réutilisation et le recyclage de ces appareils participent à l'économie circulaire et à la préservation des ressources !

22 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE



LISTE « ENSEMBLE, GENLIS AUTREMENT »

Cette période compliquée, tant sur le plan sanitaire qu'économique, rappelle plus que jamais nos devoirs de solidarité et d'entraide. Les associations sont un élément essentiel de ce lien social puisque, au quotidien, ce sont elles qui assurent la cohésion entre les habitants.

Le forum des associations est d'ailleurs devenu un évènement incontournable de la rentrée : une rencontre qui reste un instant d'échange de qualité. Son organisation a été marquée par une restructuration, toujours avec l'ambition d'agir en facilitateurs des projets. C'était l'objet d'une réunion de rentrée : construire ensemble pour que les services municipaux puissent profiter

à tous. Le retour des associations a été particulièrement positif face à cet engagement pour une amélioration continue en phase avec leurs besoins. La création d'une commission dédiée aux sports vise également une meilleure prise en compte des spécificités de chaque activité.

Après plusieurs mois de restructuration des services, des bénéfices concrets prennent forme et sont représentatifs de la détermination des élus et du travail des agents.

Si le changement implique de véritables défis, c'est aussi une étape nécessaire pour faire vivre notre ville. C'est bien cela, « Faire autrement ».

LISTE « ALLIANCE POUR GENLIS »

Démocratie locale ? Vous avez dit démocratie locale ?

Cette tribune sera exceptionnellement courte.

La loi prévoit que les élus minoritaires doivent avoir un espace de communication réservé dans les supports de publication municipaux. Pour cela, durant la mandature précédente, le règlement intérieur prévoyait un délai de 10 jours entre la demande et l'envoi de cette tribune.

Sous cette mandature le délai n'est plus fixe, mais « dans un délai raisonnable ». Jusqu'ici le délai était resté de 10 jours. Mais cette fois-ci la demande est arrivée en début de semaine pour un retour 72 h

après avec comme seule explication « Nous avons oublié de vous prévenir plus tôt ».

Cela ajouté à la difficulté d'obtention de communication de documents demandés en mairie par notre groupe il y a déjà quelque temps, au rejet avec dédain des propositions faites par notre groupe et aux attaques ad hominem faites sur les réseaux sociaux montrent toute la considération réservée aux élus minoritaires.

Effectivement, le mot d'ordre de la campagne municipale « Faire autrement » est bien respecté en la matière.

RAPPEL des consignes de tri

Bac jaune ou bleu

PENSEZ À BIEN VIDER LES LIQUIDES RESTANTS DANS LES CONTENANTS (bouteille, brique...)

Bouteilles et flacons en plastique uniquement

Briques alimentaires

Emballages métalliques

Cartons / cartonnettes

Papiers, journaux, revues, magazines

LE TRI, C'EST EN VRAC PAS EN SAC !

NE PAS METTRE :

- le verre → à déposer dans les colonnes prévues à cet effet,
- les déchets imbriqués les uns dans les autres,
- les textiles, les chaussures... → à déposer dans les colonnes prévues à cet effet.

Bac grenat

Les déchets doivent être déposés en SAC FERMÉ puis dans le bac.

EN SAC FERMÉ

NE PAS METTRE :

- le verre → à déposer dans les colonnes prévues à cet effet,
- les végétaux et les déchets dangereux → à déposer dans les déchèteries du territoire.

Verre

Pots, bocaux et bouteilles en verre

NE PAS METTRE :

- la vaisselle cassée → à déposer dans le bac grenat,
- les vitres, les miroirs et les ampoules → à déposer dans les déchèteries du territoire,
- les flacons en verre de médicament → à déposer à la pharmacie si flacon plein, → dans le bac grenat si flacon vide.

Textiles

Tous les vêtements quel que soit leur état, les tissus divers, la maroquinerie, les petites peluches, les paires de chaussures (pensez à nouer les 2 chaussures ensemble).

Source : SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

À JETER ? À RECYCLER ?

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ

L'APPLI GUIDE DU TRI



www.consignesdetri.fr

RÉHABILITATION AVENUE DE SPRENDLINGEN

Construisons ensemble !



LES MERCREDIS À 18H30

29/09 - 20/10 - 17/11

ECOLE JULES FERRY

Ateliers ludiques suivis d'un apéritif